

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

Cahier des charges

Article 1 : procédure

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006) du code des marchés publics.

Pouvoir adjudicateur : Mme FI. MARCHOIS, Principale par intérim
Contact : M. Amine ASSI, Gestionnaire.

Article 2 : objet du marché

2.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation **d'un voyage scolaire en Angleterre dans la région de Londres du 12 au 17 avril 2020 pour 44 élèves et 4 accompagnateurs** de notre établissement.

2.2 Décompositions en lots du contrat

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous :
Prestations de transport et d'hébergement en famille pour un voyage en **Angleterre pour 44 élèves et 4 accompagnateurs**.

Article 3 : contenu et forme des prix

Les prix seront forfaitaires.

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève et par accompagnateur. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 4 : règlement des comptes

Les factures devront être adressées au Collège Jacques Prévert, en deux exemplaires. Le paiement s'effectuera en euro.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs en trois versements (acomptes de 30% ; 40% et le solde après la réalisation du séjour).

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 5 : assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa **responsabilité civile professionnelle (RCP)** en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...et la **copie du certificat d'immatriculation**, ou, jusqu'à **juillet 2020**, de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

Article 6 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Le marché pourra également être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

Article 7 : Contenu des prestations

Transport

Il comprend le transport en car aller et retour du collège Jacques Prévert de Bergerac à l'Angleterre ainsi que les excursions sur place et les frais de parking mais également les traversées maritimes.

Pour le déplacement en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de **ceintures de sécurité** et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition où figureront :

- les **immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur** afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations susceptible de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre** ;
- le **nombre de chauffeurs** (doublage/relais) ;
- les **éléments de confort** (ceintures de sécurité).

Les **schémas de conduite** avec temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier de départ.

Hébergement en familles d'accueil en Angleterre.

Les participants sont accueillis par des familles soigneusement sélectionnées par le responsable de chaque centre d'accueil. Ils sont **hébergés à plusieurs par famille**.

Programme :

JOUR 1 : Dimanche 12 avril 2020 Départ

Lieu de rendez-vous : Collège Jacques Prévert à Bergerac 24100

Mise en place et départ de l'autocar dans l'après-midi

Dîner non inclus.

JOUR 2 : Lundi 13 avril 2020 CANTERBURY

Traversée en ferry.

Petit déjeuner traditionnel anglais dans un restaurant.

- Matin : **visite de la Cathédrale de Canterbury**

Déjeuner au restaurant.

- Après-midi : **Promenade en punt** (barque à la perche sur rivière)

Dîner et nuit en famille d'accueil.

JOUR 3 : Mardi 14 avril 2020 LONDRES

Petit déjeuner en famille d'accueil - Départ avec un panier repas pour le déjeuner

- Matin : **visite des studios Warner Bros.**

- Après-midi : **visite du Natural History Museum** avec une présentation sur le thème des dinosaures, insectes, oiseaux et mammifères.

Dîner et nuit en famille d'accueil.

JOUR 4 : Mercredi 15 avril 2020 LONDRES

Petit déjeuner en famille d'accueil - Départ avec un panier repas pour le déjeuner.

- Matin : **balade dans le quartier de Westminster** et **tour à bord du Coca Cola London Eye** (grande roue de Londres).

- Après-midi : **mini-croisière sur la Tamise de Westminster à Tower Pier** et **visite de La Tour de Londres.**

Dîner et nuit en famille d'accueil.

JOUR 5 : Jeudi 16 avril 2020 LONDRES

Petit déjeuner en famille d'accueil - Départ avec un panier repas pour le déjeuner.

- Matin : visite du musée de **Madame Tussaud's** et ballade **temps libre pour effectuer du shopping à Covent Garden.**

- Après-midi : **visite du British Museum** avec une présentation sur le thème de la découverte des civilisations égyptiennes, grecques et orientales.

Dîner fish and chip's au restaurant.

Départ en autocar pour embarquement à bord du ferry.

JOUR 6 : Vendredi 17 avril 2020 Retour

Traversée en ferry et retour en autocar.

Petit déjeuner et Déjeuner en Cafétéria sur aire d'autoroute.

Arrivée au Collège Jacques Prévert à Bergerac en début de soirée.

Dîner non inclus.

L'offre doit comprendre :

- Le transport en autocar au départ de l'établissement, parkings et péages inclus.
- Les traversées maritimes.
- **L'hébergement en familles d'accueil : 3 nuits en pension complète.**
- L'assistance du responsable local.
- **Tous les repas du petit-déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 6.**
- La messagerie vocale / blog durant le séjour.
- Une solution téléphonie pour de la communication sur place : carte sim créditée ou téléphone portable créditée
- **L'assurance annulation groupe.**
- Toutes les visites mentionnées dans le programme.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Une assurance assistance sera incluse dans le prix de l'offre.

Article 8 : jugement des offres

Les critères de jugement seront par ordre décroissant :

La qualité du séjour proposé : 60%

Le prix : 40%

Article 9 : date limite de dépôt et attribution

Les offres devront être déposées au plus tard le **19 décembre 2019** dans la plateforme de publication du site de l'AJI à l'attention du :

Collège Jacques Prévert

18, rue Armand Got

24100 BERGERAC

Le candidat retenu sera informé avant le **31 décembre 2019**.

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à le

Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite « conditions lues et lu et approuvées »

Cachet de l'entreprise